

N° d'article: 15/24/P

Dossier N° : 2589MOB2448NL05

Adhérent : REMIZE JEAN

Non assujetti à la TVA

Tom GRAUWIN
Portable : 07.82.97.14.90

Offre : à formuler en €/m3

Type de coupe : Eclaircie d'amélioration

DESIGNATION PAR CATEGORIE DE DIAMETRE SUR ECORCE A 1m30

Nbre	Essence	15	20	25	30	35	40	45	50	55	>60	Total (m3)
100%	Epicea	25%	25%	25%	25%							391

Tarif de cubage : $f(0.45) \times G \times H$

Volume total présumé sur écorce : 391 m3

Prélèvement (volume/ha) : 54 m³/ha

DESCRIPTION DU LOT

Surface : 7.2 hectares

Altitude moyenne : 1290 m

Distance de traîne : 100 m

Pente : Modéré

Exposition : Toutes

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Nature de l'intervention : Eclaircie d'amélioration

Limite marquée à la peinture rouge

Possible présence de troupeau, prévenir technicien 72 h avant le début des travaux.

Utiliser les cloisonnements existant sinon cloisonnement de 4 m tous les 15 m d'axe en axe.

Prélèvement d'1 arbre sur 3 dans les interbandes.

Voie de vidange et stockage des bois à voir avec le technicien

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Délais d'exploitation : 2 ans à compter de la date de confirmation d'achat.

Site NATURA 2000 : FR9101352 Plateau de l'Aubrac.

Port des EPI (Equipements de Protection Individuel) obligatoire.

Acompte de 20% des produits présumés au comptant, solde après réception

Avant tout enlèvement, réception contradictoire sur place de dépôt de la totalité des bois récoltés ou fourniture de l'intégralité des bons de pesées et bons de transports

Coefficient de conversion : $1\text{m}^3 = 0,8 \text{ tonne verte} = 1,5 \text{ m}^3 \text{ apparent}$

Au terme de la vidange, les bois stockés plus de 2 mois font l'objet d'une réception contradictoire sur place de dépôt.

Démantelement soigné des houppiers en brins inférieurs à 2 m et éparpillement sur le parterre de la coupe. Remise en états des traînes, pistes et place de dépôt après exploitation

Lot situé sur la commune de SAINT-LAURENT-DE-MURET

Echelle : 1 / 20 000

